

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 3 MARS 2020 — Supplément du n°65

Conseil Municipal du mardi 11 février 2020

Par convocations individuelles adressées le 6 février 2020 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES est invité à se réunir en séance ordinaire, le 11 février 2020 à 20 heures, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Michèle FUSELIER.

Les présents : Franck BARANZINI, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Christelle BRAYET-COLAS, Julie CONTOZ, Jean-Luc DAVID, Alain FOSSET, Jérôme LAPOINTE, Patrice MEVEL, Armelle MUNIER, Maryse ROMANE, Robert STANISLAWSKI

Les absents excusés : Marie-Rose MERCIER

Les absents : Lydie BRULÉ-VANNIMMEN et Éric GRISOLET

Blandine BARANZINI-GOUHENANT est désignée secrétaire de séance.

Compte administratif 2019

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Budget principal

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Investissement :

Investissement :

Dépenses d'investissement	240 464,28 €
Recettes d'investissement	413 272,55 €
Résultat d'investissement de l'exercice	172 808,27 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	- 188 478,97 €
Restes à réaliser en dépenses	- 264 312,19 €
Restes à réaliser en recettes	59 850,58 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de l'année N-1)	- 220 132,31 €

Fonctionnement :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	835 489,21 €
Recettes de fonctionnement	921 080,37 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	85 591,16 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté	324 097,99 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année N-1)	409 689,15 €

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Robert STANISLAWSKI est élu président de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que l'affectation des résultats, comme suit :

- > Affectation du déficit d'investissement du budget principal, compte 001 (solde d'exécution négatif reporté) = -15 670,70 €
- > Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal, compte 002 (solde d'exécution positif reporté) = 189 556,84 € et compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) = 220 132,31 €

Compte de gestion 2019

Statuant sur la régularité de l'ensemble des opérations ayant eu lieu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et, et après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion 2019 concernant la commune, dressé par le Receveur Municipal et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Modification statutaire de la CARCT – Animation des schémas d'animation et de gestion des eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry de la manière suivante :

Au titre des compétences facultatives :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association ARBRES – année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à ARBRES, pour l'année 2020, une subvention de 11 427 € dans le cadre de sa participation annuelle au financement des chantiers d'insertion mis en place.

Participation communale aux frais d'organisation d'un voyage dans le cadre du regroupement scolaire Brasles-Gland

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à participer, pour les élèves de CE1, au financement de la classe de Mer, organisée à Larmor Plage du 22 au 29 Juin 2020 et fixe le montant de contribution financière à 150 € par élève. Il autorise l'émission d'un titre de recette destiné à la commune de GLAND afin qu'elle puisse rembourser la commune de BRASLES au prorata du nombre d'élèves glançais concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 21h30